

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Avril 2013

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil treize, le 04 avril à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy SAUTIERE, Maire.

Présents : Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE – Madame JANCEL – Monsieur ZIMMERMANN – Monsieur BAVOIL – Madame ROBIC – Monsieur BRICE – Monsieur MENIEUX – Monsieur FONTENOY – Madame GUERIAU – Monsieur MENARD – Monsieur LECAILTEL – Madame IDRISSE – Monsieur JEANNE – Monsieur VERDIER – Madame DUCOUT – Monsieur VANHERPEN – Madame SCHWARTZ-GRANGIER – Monsieur GUELF – Monsieur HERMINE – Madame WILLAUME – Monsieur MAUCLERE – Madame BECKER.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(es) représenté(es) : Madame SIMIOT représentée par Monsieur ZIMMERMANN – Monsieur TURCK représenté par Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE – Madame BRUNELLO représentée par Monsieur BAVOIL – Madame BERNARDET représentée par Madame GUERIAU – Madame RENAT représentée par Madame JANCEL – Monsieur VEYRENC représenté par Monsieur VERDIER – Madame AUDOUZE représentée par Madame SCHWARTZ-GRANGIER.

Absent(es) non représenté(es) :

Secrétaire de séance : Madame JANCEL en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

## **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner
- ✓ Décisions prises par Monsieur le Maire (Article L 2122-22 du CGCT)

## **FINANCES**

- Débat d'Orientations Budgétaires Commune 2013
- Débat d'Orientations Budgétaires Assainissement 2013
- Subvention CCAS 2013

## **INTERCOMMUNALITE**

- Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) : approbation de la modification des statuts

## **QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS DIVERSES**

### ***Pièces jointes à la présente convocation :***

- ✓ Notes de synthèse
- ✓ Projets de délibération
- ✓ Annexe 1 : extrait des statuts approuvés par le Conseil Municipal le 11 décembre 2012
- ✓ Annexe 2 : extrait des statuts modifiés approuvés par le Conseil Communautaire de la CCHVC le 26 février 2013

### **Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner :**

- 10, rue Chesneau  
Néant

### **Décisions prises par Monsieur le Maire (Article L 2122-22 du CGCT) :**

Néant

## **20. DOB BUDGET PRINCIPAL 2013**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

« S'il n'est pas indispensable à notre niveau local, de disserter « scientifiquement » sur les problèmes macroéconomiques de notre pays en Europe, il l'est par contre d'être conscients que nous sommes et serons durablement impactés par cet environnement économique encore bien maussade.

Dans cet esprit, et avant même les nouvelles mesures annoncées de restriction de nos dotations et de la montée en puissance des phénomènes de péréquation horizontale à travers l'évolution du FPIC, nous soumettons à votre sagacité les trois tableaux suivants, issus des comptes administratifs correspondants

- ***Evolution des principales dotations et compensations :***

|                                   | 2008              | 2009              | 2010              | 2011              | 2012              |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| DGF                               | 1 890 657€        | 1 926 659€        | 1 916 474€        | 1 864 458€        | 1 832 500€        |
| FNPTP (Peugeot PSA)               | 228 247€          | 250 614€          | 290 830€          | 296 644€          | 0€                |
| DSR (Dotation Solidarité Rurale)  | 59 777€           | 64 826€           | 65 917€           | 67 972€           | 65 834€           |
| Compensation fiscalité économique | 41 231€           | 36 076€           | 29 957€           | 32 951€           | 28 467€           |
| Compensation taxes foncières      | 14 552€           | 9 520€            | 9 363€            | 11 078€           | 9 429€            |
| Compensation taxe d'habitation    | 19 635€           | 18 170€           | 28 276€           | 39 783€           | 40 556€           |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>2 254 099€</b> | <b>2 305 865€</b> | <b>2 340 817€</b> | <b>2 312 886€</b> | <b>1 976 786€</b> |

➤ **Evolution de nos ressources fiscales (nouvelles répartitions après réformes, notamment de l'ancienne taxe professionnelle) :**

|   |         | 2008              | 2009              | 2010              | 2011              | 2012              |
|---|---------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Taxe d'habitation   | Taux    | 11,65%            | 11,88%            | 12,13%            | 18,51%*           | 18,51%            |
|   | Produit | 1 933 004€        | 2 036 822€        | 2 130 909€        | 3 467 628€        | 3 499 046€        |
| Foncier Bâti  | Taux    | 12,49%            | 12,74%            | 13,00%            | 13,19%            | 13,19%            |
|   | Produit | 1 596 660€        | 1 688 474€        | 1 783 583€        | 1 882 730€        | 1 933 440€        |
| Foncier non Bâti  | Taux    | 45,66%            | 46,57%            | 47,54%            | 50,58 %           | 50,58 %           |
|   | Produit | 29 676€           | 29 929€           | 30 924€           | 40 958€           | 41 234€           |
| Fiscalité économique : Taxe Professionnelle puis Contribution Economique Territoriale | Taux**  | 13,89%            | 14,17%            | 14,46 %           | 18,77%*           | 18,77%            |
|   | Produit | 841 867€          | 871 908€          | 1 052 041€        | 880 229€          | 786 472€          |
| Versement au FNGIR  |         |                   |                   | - 792 973 €       | - 793 501 €       |                   |
| <b>TOTAL</b>  |         | <b>4 401 207€</b> | <b>4 627 133€</b> | <b>4 997 457€</b> | <b>5 478 572€</b> | <b>5 466 691€</b> |

\*Taux fortement majorés en 2010 du fait de la réforme de la taxe professionnelle : chaque Commune perçoit désormais la taxe d'habitation qui revenait auparavant au Conseil Général ; le taux de CFE est calculé d'après un taux de référence

\*\*Taux fiscalité économique : taxe professionnelle en 2008 et 2009, compensation relais en 2010, puis CFE à compter de 2011

➤ **Evolution cumulée des principales dotations et compensations et de nos ressources fiscales :**

|                       | 2008               | 2009               | 2010               | 2011               | 2012               |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Principales dotations | 2 254 099 €        | 2 305 865 €        | 2 340 817 €        | 2 312 886 €        | 1 976 786 €        |
| ressources fiscales   | 4 401 207 €        | 4 627 133 €        | 4 997 457 €        | 5 478 572 €        | 5 466 691 €        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>6 655 306 €</b> | <b>6 932 998 €</b> | <b>7 338 274 €</b> | <b>7 791 458 €</b> | <b>7 443 477 €</b> |

étant précisé que les analyses de ces tableaux se sont complexifiées avec les nombreuses réformes fiscales passées et à venir et modifications de répartition des ressources qui en découleront, sans que nous puissions en prévoir précisément la date et les montants stabilisés - mais que nous avons essayé cependant de synthétiser à votre attention - et sur lesquels tous commentaires nécessaires vous seront faits en séance.

*En revenant à 2012,*

Toujours dans le respect de nos structurants et nonobstant ce manque de visibilité persistant et dommageable, nous avons continué et pratiquement terminé toute une phase, non récurrente, de grosses réhabilitations de notre patrimoine immobilier générant à terme des économies de tous ordres (travail patient et réfléchi que nous avons mené sur plusieurs années).

**Tableau comparatif de nos investissements selon nomenclature de comptabilité analytique par grandes masses**

| CATEGORIE D'OPERATIONS                       | 2008               | 2009             | 2010             | 2011               | 2012               |
|--|--------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Bâtiments administratifs/Intercommunalité    | 23 577 €           | 120 232 €        | 60 826 €         | 55 001 €           | 53 772 €           |
| Associatif/Sport/Culture                     | 132 811 €          | 83 595 €         | 88 108 €         | 129 355 €          | 217 668 €          |
| Scolaire/Restauration scolaire               | 48 515 €           | 90 660 €         | 118 509 €        | 112 608 €          | 313 160 €          |
| Social/Enfance/Jeunesse                      | 126 056 €          | 36 141 €         | 311 358 €        | 142 577 €          | 104 261 €          |
| Vie économique/Manifestations                | 27 462 €           | 3 900 €          | 12 579 €         | 8 643 €            | 37 330 €           |
| Environnement/Urbanisme                      | 259 466 €          | 48 947 €         | 171 457 €        | 203 181 €          | 195 230 €          |
| Techniques/Voirie/Mobilier/Matériel/Sécurité | 847 816 €          | 401 932 €        | 176 635 €        | 720 398 €          | 956 776 €          |
| Cultuel/Funéraire/Logements                  | 8 104 €            | 59 524 €         | 7 779 €          | 0 €                | 1 415 €            |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>1 473 807 €</b> | <b>844 931 €</b> | <b>947 251 €</b> | <b>1 371 763 €</b> | <b>1 879 612 €</b> |

En parallèle, nous avons également persévéré dans notre effort entrepris sur toute la mandature, d'économies de gestion, par une analyse systématiquement critique et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Ainsi, hors remboursement du capital de dette, ce travail s'est traduit comme suit dans la présentation de notre compte administratif 2012 :

*En fonctionnement*

**DEPENSES**

|   | CA 2008            | CA 2009            | CA 2010            | CA 2011            | CA 2012            |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 011 (charges à caractère général)       | 3 035 768 €        | 2 721 892 €        | 2 517 476 €        | 2 670 509 €        | 3 179 555 €        |
| 012 (charges de personnel)              | 2 420 373 €        | 2 444 523 €        | 2 483 603 €        | 2 485 911 €        | 3 504 752 €        |
| 014 (atténuation des produits)          | 11 583 €           | 12 089 €           | 6 434 €            | 792 973 €          | 907 716 €          |
| 042 (opérations d'ordre entre section)  | 190 712 €          | 208 035 €          | 423 028 €          | 258 655 €          | 275 719 €          |
| 65 (autres charges de gestion courante) | 1 501 387 €        | 1 538 474 €        | 1 671 216 €        | 1 787 600 €        | 997 060 €          |
| 66 (charges financières)                | 450 881 €          | 431 463 €          | 519 638 €          | 359 798 €          | 326 573 €          |
| 67 (charges exceptionnelles)            | 1 869 €            | 52 €               | 1 127 €            | 3 336 €            | 77 €               |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>7 612 573 €</b> | <b>7 356 528 €</b> | <b>7 622 522 €</b> | <b>8 358 782 €</b> | <b>9 191 452 €</b> |

**RECETTES**

|                               | CA 2008  | CA 2009  | CA 2010  | CA 2011   | CA 2012   |
|-------------------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
| 013 (atténuations de charges) | 27 483 € | 21 800 € | 93 160 € | 104 892 € | 135 971 € |

|   |                    |                    |                    |                     |                     |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| 042 (opérations d'ordre entre sections)     | 0 €                | 0 €                | 144 833 €          | 0 €                 | 0 €                 |
| 70 (produits des services)                  | 390 055 €          | 369 774 €          | 397 041 €          | 441 183 €           | 910 771 €           |
| 73 (impôts et taxes)                        | 4 847 300 €        | 5 046 111 €        | 5 593 169 €        | 7 016 600 €         | 6 899 675 €         |
| 74 (dotations, subventions, participations) | 2 306 885 €        | 2 317 835 €        | 2 355 996 €        | 2 460 078 €         | 2 377 356 €         |
| 75 (autres produits de gestion courante)    | 145 398 €          | 152 296 €          | 157 186 €          | 144 996 €           | 123 643 €           |
| 76 (produits financiers)                    | 150 €              | 160 €              | 120 €              | 120 €               | 260 €               |
| 77 (produits exceptionnels)                 | 77 833 €           | 31 372 €           | 216 588 €          | 58 808 €            | 24 912 €            |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>7 795 104 €</b> | <b>7 939 348 €</b> | <b>8 958 093 €</b> | <b>10 226 677 €</b> | <b>10 472 588 €</b> |

*En investissement*

**DEPENSES**

|   | CA 2008            | CA 2009            | CA 2010            | CA 2011            | CA 2012            |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 040 (opérations d'ordre entre sections) | 0 €                | 0 €                | 144 833 €          | 0 €                | 0 €                |
| 041 (opérations patrimoniales)          | 2 768 €            | 1 695 €            | 0 €                | 3 554 €            | 0 €                |
| 13 (subventions reçues)                 | 0 €                | 0 €                | 0 €                | 32 100 €           | 0 €                |
| 16 (emprunts et dettes assimilées)      | 1 003 465 €        | 833 799 €          | 780 639 €          | 801 692 €          | 765 223 €          |
| 20 (immobilisations incorporelles)      | 9 378 €            | 36 597 €           | 78 152 €           | 160 018 €          | 263 821 €          |
| 204 (subventions d'équipement versées)  | 0 €                | 0 €                | 75 000 €           | 0 €                | 0 €                |
| 21 (immobilisations corporelles)        | 1 474 429 €        | 808 334 €          | 794 099 €          | 1 176 092 €        | 1 615 791 €        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>2 490 040 €</b> | <b>1 680 425 €</b> | <b>1 872 723 €</b> | <b>2 173 456 €</b> | <b>2 644 835 €</b> |

**RECETTES**

|   | CA 2008            | CA 2009            | CA 2010            | CA 2011            | CA 2012            |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 040 (opérations d'ordre entre sections) | 190 712 €          | 208 035 €          | 423 028 €          | 258 655 €          | 275 719 €          |
| 041 (opérations patrimoniales)          | 2 768 €            | 1 695 €            | 0 €                | 3 554 €            | 0 €                |
| 10 (dotations, fonds divers, réserves)  | 748 417 €          | 810 756 €          | 647 459 €          | 1 627 643 €        | 2 098 970 €        |
| 13 (subventions)                        | 65 786 €           | 61 003 €           | 792 562 €          | 140 959 €          | 318 257 €          |
| 16 (emprunts et dettes assimilées)      | 1 250 000 €        | 500 000 €          | 691 308 €          | 0 €                | 250 €              |
| 21 (immobilisations corporelles)        | 760 €              | 0 €                | 0 €                | 0 €                | 0 €                |
| 27 (autres immobilisations financières) | 1 924 €            | 1 695 €            | 0 €                | 0 €                | 0 €                |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>2 260 367 €</b> | <b>1 583 184 €</b> | <b>2 554 357 €</b> | <b>2 030 811 €</b> | <b>2 693 196 €</b> |

- Excédent exercice 2012 : 1 327 283,64 €
- Excédent global de clôture (incluant excédent section d'investissement au 01/01/2012 ainsi que les restes à réaliser dépenses et recettes) : 1 116 406,30 €

Dès lors, après deux années sans nouvel endettement, sur aucun de nos budgets, nous terminons l'exercice avec un **capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ramené à 7 747 707 €**, ce qui en l'état actuel de nos structurants (baisse de notre CRD et augmentation de notre épargne) nous permettrait toutes choses égales par ailleurs, d'en **rembourser l'intégralité en seulement 5 ans**.

\*\*\*\*\*

Cet état des lieux étant fait en toute objectivité, **l'année 2013 se présente à nous**, au cours de laquelle seront réalisées, ci-dessous présentées toujours par grandes masses analytiques les opérations d'investissement suivantes, selon commentaires détaillés qui vous seront faits en séance sur quelques points particuliers :

|  | 2013               |
|--|--------------------|
| Bâtiments administratifs/Intercommunalité (101 et suivants)    | 394 000 €          |
| Associatif/Sport/Culture (201 et suivants)                     | 248 000 €          |
| Scolaire/Restauration scolaire (301 et suivants)               | 176 500 €          |
| Social/Enfance/Jeunesse (401 et suivants)                      | 478 600 €          |
| Vie économique/Manifestations (501 et suivants)                | 51 500 €           |
| Environnement/Urbanisme (601 et suivants)                      | 155 700 €          |
| Techniques/Voirie/Mobilier/Matériel/Sécurité (701 et suivants) | 1 508 433 €        |
| Culturel/Funéraire/Logements (801 et suivants)                 | 206 000 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 218 733 €</b> |

Outre les opérations ci-dessus, le budget qui vous sera présenté sous quinzaine a été élaboré avec une hypothèse d'inflation de 1,7 % et exclura l'opération (hormis les frais de démolition) du complexe sportif pour laquelle nous avons obtenu de la DDFIP notre certificat de capacité et de prospective financière attestant que nous pourrions entreprendre cette opération, sans risque financier outrancier pour les futurs équilibres réglementaires et structurants de notre comptabilité.

Cette présentation sera au besoin rectifiée avant fin juin par une décision modificative, voire autorisation de programme pluri annuelle concernant le complexe sportif, en fonction d'une décision importante à intervenir début avril de la Région concernant l'octroi de son refinancement et la date de son versement effectif.

**Concernant le fonctionnement**, au-delà des économies réalisées par les renégociations intervenues sur nos gros contrats, nous persévérons bien entendu dans les mêmes efforts de gestion que précédemment.

**Concernant la fiscalité locale**, eu égard aux difficultés prévisibles pour nos administrés avec toutes les augmentations annoncées à différents niveaux, il vous sera proposé de financer ce budget, toujours déterminé et ambitieux, par un emprunt d'équilibre de 836 697 €, que nous devrions pouvoir ne réaliser que partiellement ou pas du tout, selon l'imbrication des plannings prévisionnels de réalisation des chantiers, **le tout sans augmentation de nos taux d'impôts locaux.** »

Monsieur le Maire présente et commente le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en commençant par indiquer qu'il est le résultat d'un travail de synthèse, collégial et prospectif. Il reprend les grandes masses de ce DOB qu'il met en regard de la crise économique, ajoutant que les finances de Saint-Rémy seront impactées durablement par cet environnement pour le moins maussade.

Ainsi, la baisse des principales dotations a représenté l'équivalent de 6 points d'impôts entre 2010 et 2012.

Monsieur JAUBERT indique que la Dotation Globale de Fonctionnement évolue à la baisse depuis 2010 et en donne les différentes composantes pour 2013 :

DGF : 1 790 676 € en 2013

Dotation composée de 5 parts (pour les communes métropolitaines) :

- Dotation de base : 780 337 € (de 64,46 € à 128,93 € par habitant en fonction de la taille des communes en 2011 ; montant gelé)
- Dotation superficie : 3 110 € (3,22 € par hectare en 2012 ; montant gelé)
- Dotation parcs nationaux et naturels marins : non éligible
- Compensations : 591 095 € (ancienne compensation part salaires de la taxe professionnelle + compensation des baisses de DCTP dans certains cas)
- Complément de garantie : 416 134 € (fonction de l'écart relatif entre le potentiel fiscal par habitant et celui constaté au niveau national)

Il évoque ensuite le F.N.P.T.P (Fond National de Péréquation de la Taxe Professionnelle) que la Commune a perçu de 2008 à 2011 pour respectivement 228 247€, 250 614€, 290 830€, 296 644€ et qui depuis 2012 n'est plus versé, conséquence de la réforme de la taxe professionnelle.

En effet, les services fiscaux ayant établi un état des lieux fiscal avant et après la réforme, la Commune verse depuis 2011 au F.N.G.I.R (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources) une somme équivalente à son enrichissement sans cause du fait de la réforme, soit 792 973 €, ajusté à 793 501 € en 2012.

Il précise ensuite les modalités de versement de la dotation de solidarité rurale (DSR) :

Versée à toutes les communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de leur strate démographique.

Elle se compose de quatre parts, réparties respectivement en fonction :

- de la population, du potentiel financier par habitant et de l'effort fiscal des communes, pour 30 % du total,
- de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal, pour également 30 % du total,
- du nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune, établi lors du dernier recensement, pour également 30 % du total
- de la population et du potentiel financier divisé par la superficie en hectares de la commune, pour 10 % du total.

Monsieur le Maire indique qu'un travail constant d'économies est réalisé en fonctionnement, que pour l'exercice 2012, l'excédent s'élève à 1 327 283,64 €, que le dernier emprunt contracté date d'octobre 2010, tout cela résultant d'une gestion réfléchie de tous les jours qui ne peut être contestée dans les chiffres.

S'agissant de la fiscalité, Monsieur le Maire indique que les taux communaux des taxes ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) sont inférieurs à la moyenne départementale, de même que la CFE est inférieure à la moyenne nationale. Il rappelle que la Commune n'a la maîtrise que des taux, l'augmentation des bases étant décidée annuellement au niveau national. Il ajoute qu'en euros constants, les impôts ont diminué de l'ordre de 5% comme le montre les chiffres ci-dessous :

- 2008 : 0% d'augmentation des taux d'imposition / inflation constatée à 2,8 %
- 2009 : 2% d'augmentation des taux d'imposition / inflation constatée à 0,10 %
- 2010 : 2 % d'augmentation des taux d'imposition / inflation constatée à 1,50 %
- 2011 : 1,47 % d'augmentation des taux d'imposition / inflation à 2,10 %
- 2012 : 0% d'augmentation des taux d'imposition / inflation constatée à 2 %
- 2013 : 0% d'augmentation des taux d'imposition / inflation prévisionnelle à 1,6 %

Il précise que le dispositif de péréquation horizontale s'amplifie depuis l'année dernière et influera sur la structure budgétaire de la Commune et ajoute que suite aux nombreuses réformes fiscales, la répartition du produit des impôts a également changé.

Il conclut son intervention sur la fiscalité en indiquant que la réforme des bases locatives des locaux professionnels est en cours et que devrait suivre prochainement celle des particuliers.

Puis Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur ZIMMERMANN pour que celui-ci présente et commente la consistance des principaux investissements par opération :

- **Hôtel de Ville** : réhabilitation des façades et de la cour d'honneur
- **Stade de Coubertin** : réfection du tunnel d'entrée
- **Gymnase** : inscription d'une partie des honoraires d'architecte et de démolition, dans l'attente de la décision de la Région
- **Espace Jean Racine** : mise aux normes incendie de l'ensemble des tentures (les matériaux actuels sont bien coupe-feu mais susceptible de dégager des émanations toxiques en cas d'incendie)
- **Ecole maternelle Saint-Exupéry** : fin de l'opération de changement intégrale des ouvrants
- **Ecole primaire Jean-Jaurès** : isolation intérieure et mise à niveau du chauffage de 4 classes, suite au changement des ouvrants

- Aire de jeux à **Beauplan** : création d'une aire pour les 0-3 ans
- **Marché** : poursuite des travaux de réhabilitation subventionnés par le FISAC
- **Eclairage public** : balisage de la piste cyclable et du lac de Beauséjour
- **Rue de la République** : poursuite de la piste cyclable du carrefour de la gare RER jusqu'au parvis de l'église
- **Cimetière rue Jean DARBOUX** : réalisation d'un jardin du souvenir
- **Cimetière rue Victor HUGO** : travaux de réaménagement et de mise en valeur subventionnés à 70 % par le PNR
- **Eglise** : réhabilitation de la couverture de la sacristie, du clocher et des façades, travaux subventionnés à 50 % par le Conseil Général.

Monsieur ZIMMERMANN précise que l'ensemble de ces dossiers est à disposition des élus.

Madame JANCEL procède ensuite à la lecture de la présentation synthétique de Madame SIMIOT, empêchée, du projet de micro crèche à Beauplan:

« Contexte actuel :

En 2013, 35 demandes de places d'accueil ont été formulées pour 15 affectations possibles :

- 5 à la structure multi accueil « Les P'tits Loups » au sein du CHRS La Nouvelle Etoile
- 3 à la micro crèche « La Bulle à Malice » rue Lamartine
- 7 à la Crèche Familiale (assistantes maternelles à domicile)

Soit un déficit de 20 places, entr'autres du fait de la diminution de la capacité d'accueil de la Crèche familiale diminue suite aux départs en retraite des assistantes maternelles (sans nouveau recrutement en compensation) :

11 assistantes en 2008 (30 enfants)  
 7 assistantes en 2013 (18 enfants)  
 6 assistantes en 2014  
 3 assistantes en 2015

En 2014 les affectations possibles baisseront à 13, puis à 11 en 2015, alors que dans le même temps la Commune devrait accueillir plus de familles avec de jeunes enfants, compte tenu de la réalisation de nouveaux logements, sans que le multi accueil du terrain EDF soit encore opérationnel.

Aussi, il est proposé de créer 10 places d'accueil régulier en mode collectif le plus rapidement possible pour faire le lien jusqu'à l'ouverture du multi accueil de centre-ville et pour compenser le déficit d'offre de la crèche familiale par la construction d'une micro-crèche, sur le quartier de Beauplan, jouxtant le Centre de loisirs du groupe scolaire Jacques LIAUZUN.

Cette construction est compatible avec le règlement du PLU si elle est rattachée à l'un des bâtiments du Centre de loisirs existant. Il s'agit d'une construction traditionnelle de 120 m2 en bois et toit plat.

Les avantages de cette solution sont multiples :

- La Commune reste propriétaire du local
- Le coût de fonctionnement d'une micro-crèche est faible
- L'opération peut être subventionnée à 45%
- La structure peut être opérationnelle en 4 mois
- L'espace intérieur, en cas de changement d'affectation, est modulable

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

#### DEPENSES

Coût au m2 : 1 800 € à 2 000 €, réparti comme suit

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Coût global de construction TTC : | 300 000€ |
| VRD :                             | 35 000€  |
| Etude de sol :                    | 2 000€   |
| Fondations :                      | 25 000€  |



|                 |   |          |
|-----------------|---|----------|
| Bureau contrôle | : | 3 000€   |
| Espaces verts   | : | 35 000€  |
| Coût total TTC  | : | 400 000€ |

PLAN DE FINANCEMENT :

|   |          |
|---|----------|
| Subventions (CAFY, Conseil Régional, Conseil Général, Mutualité Sociale Agricole) | 180 000€ |
|---|----------|

Affectation des fonds

|                 |          |
|-----------------|----------|
| CDOR ou emprunt | 200 000€ |
|-----------------|----------|

|                 |         |
|-----------------|---------|
| Autofinancement | 20 000€ |
|-----------------|---------|

Monsieur le Maire indique que ce projet est motivé par l'insuffisance croissante de l'offre de garde et du retard pris sur la livraison du multi accueil de centre-ville, conséquence directe du recours formé contre le PLU.

Monsieur MAUCLERE affirme que le recours contre le PLU n'empêchait pas la Commune de réaliser ses projets.

Madame JANCEL répond à Monsieur MAUCLERE : « Ne vous faites pas passer pour plus bête que vous ne l'êtes », lui rappelant que le multi accueil fait partie intégrante d'une des orientations d'aménagement du PLU.

Monsieur le Maire confirme qu'à l'évidence le recours en annulation formé contre le PLU l'a été par 4 personnes qui n'ont jamais sollicité de mandat public, ni assumé quelque responsabilité ou pris d'initiative ou engagement en faveur de l'intérêt général, mais ont par contre effectivement retardé de 3 ans, de par leur action judiciaire, la réalisation du multi accueil entr'autres, et du Centre-ville...

Revenant à la micro crèche, il précise que la Commune avait le choix entre passer une convention avec ORPEA pour la réservation de 10 places au sein d'une structure multi accueil en projet à l'intérieur de leur site ou de solliciter la CAFY pour la réalisation d'une micro crèche à Beauplan, sachant que ce bâtiment sera réaffectable au besoin à un autre usage.

Il indique que ce projet est supportable budgétairement, compatible avec le PLU et a reçu un avis de principe favorable de l'ABF.

Il ajoute qu'il sera également financé par une partie des fonds CDOR et que la commune disposera d'un actif supplémentaire au coût de fonctionnement peu élevé.

Monsieur MAUCLERE ne voit pas la nécessité de faire appel à l'ABF, cette zone n'étant pas protégée.

Monsieur le Maire lui confirme que la Commune sollicite systématiquement les avis de l'architecte du PNR et des Architectes des Bâtiments de France eu égard à leur expertise.

Monsieur MAUCLERE demande si ce projet de micro crèche à Beauplan a un lien avec celui du multi accueil, prévu et abandonné, au sein du centre de loisirs.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, faute d'avoir obtenu un avis favorable de l'ABF et du PNR, le multi accueil au centre de loisirs a été abandonné. Pour autant, celui de construction en L d'un nouveau centre de loisirs en remplacement des préfabriqués actuels, de l'ordre de 3 millions d'euros, est toujours à l'étude.

Monsieur ZIMMERMANN indique, s'agissant de la micro crèche à Beauplan, qu'il s'agira d'un bâtiment en bardage bois réalisée par une entreprise spécialisée disposant d'un cabinet d'architecte intégré.

Monsieur MAUCLERE donne peu de crédit à cette solution.

Monsieur VANHERPEN ne comprend pourquoi la micro crèche est prévue à Beauplan alors que les futurs logements seront réalisés en centre-ville.

Monsieur le Maire lui répond que ce bâtiment est réaffectable et constitue une réponse temporaire à un déficit d'offre de garde. Il ajoute que même si l'offre de garde sera regroupée en centre-ville, le bâtiment aura toujours son utilité dans un autre usage.

Monsieur ZIMMERMANN indique que ce bâtiment qui sera en continuité avec le centre de loisirs, pourra, le moment venu et le cas échéant, être intégré au RAM, au centre de loisirs ou au groupe scolaire.

Il ajoute que la Commune consultera les constructeurs spécialisés dans ce type de structure bois, qui soit ont leur propre architecte, soit font appel à un cabinet indépendant. Il précise que le coût de cet équipement se situera entre 1800 et 2200 euros le m<sup>2</sup>, équipement inclus.

\*\*\*

Monsieur FONTENOY rappelle ensuite ce qui a été réalisé en 2012 en matière de voirie traditionnelle, douce, PMR :

- Voiries réalisées en ECF : Ateliers Saint Jacques ; rues Alexandre DUMAS, du docteur BOURDON, DARBOUX, PASTEUR
- Trottoirs : route de Versailles sur Beauplan et bas de la rue de versailles
- Pedibus : balisage lac de Beauséjour, jardinières rue Boileau, marquage Beauplan
- Réfection lourde : chemin de Coubertin
- Sécurité : création de trottoir rue Ditte

Monsieur le Maire revient sur le projet de budget 2013 en précisant qu'il n'intègre pas à ce stade le complexe sportif. Il précise que le financement de cet équipement fera l'objet d'une délibération budgétaire spécifique d'ici à fin juin sous forme d'autorisation de programme.

Il indique ensuite que de 2008 à 2012, près de 6,5 millions d'euros d'investissement ont été réalisés et qu'avec une prévision de 3 millions pour 2013, les investissements se seront élevés sur la durée du mandat à près de 10 millions d'euros.

Ces chiffres témoignent d'un travail de fond constamment mené, alors que durant la même période, le capital de dette restant dû, a été ramené de 9 millions à 7,7 millions (dont 90 % à taux fixe et sans crédits toxiques) et que l'intégralité de la dette pourrait être virtuellement remboursée en 5 ans (quand la moyenne admissible est généralement de 12 ans, Ratio Klofner de référence).

Cette situation financière permet à la Commune d'assumer le financement du complexe sportif, ce qui lui a été confirmé par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ainsi que par un cabinet privé.

Il précise qu'un emprunt de 2 millions d'euros majorerait l'annuité de la dette d'environ 150 000 €, pour la porter à 1 200 000 € ce qui reste supportable pour nos équilibres structurants.

Monsieur HERMINE demande si le délai légal entre le DOB et le vote du Budget est respecté car il le trouve court.

Monsieur le Maire lui indique que la Commune est tout à fait dans les délais légaux.

Monsieur HERMINE ajoute que la Commune est en déficit d'équipements et qu'il lui faudra dégager des marges de manœuvre budgétaire. Il demande ce que sera la fiscalité de la CCHVC.

Monsieur le Maire répond que la fiscalité additionnelle de la CCHVC sera équivalente à 0,16 % de chaque impôt.

Monsieur HERMINE revient sur les propos du Maire concernant les taux d'imposition de la Commune inférieurs à la moyenne départementale. Il estime qu'il faudrait comparer les taux communaux à ceux des communes de même strate et non seulement à la moyenne départementale. Il prend pour exemple Chevreuse qui est moins endetté et dont les taux d'imposition sont moins élevés qu'à Saint Rémy.

Monsieur le Maire lui répond que cette approche est intéressante, mais insuffisante, car le niveau d'endettement et des impôts dépend des projets de chaque Commune et leur niveau acquis d'équipements en conséquence de leur histoire. Il ajoute que le capital restant dû en 2013 est la résultante de 15 ans de gestion. Il

conclut en indiquant qu'il faut comparer si une Commune est en évolution, ce qui est le cas pour Saint-Rémy, ou non.

Madame DUCOUT indique que la Commune a réalisé des économies en ne construisant pas de médiathèque, obligeant ainsi les Saint rémois à se rendre à Chevreuse, Boullay ou Magny.

Madame JANCEL lui répond que c'est la logique même de l'intercommunalité que de mutualiser, et non multiplier, les infrastructures.

Madame BECKER rebondit sur la question de Monsieur HERMINE relative à la comparaison entre Communes et indique que doit figurer au budget toute une série de ratios réglementaires.

Monsieur HERMINE indique que s'agissant des recettes, il faut prendre en compte les produits des services et les restrictions des frais de fonctionnement pour le financement d'une partie de l'investissement.

Monsieur le Maire fait remarquer que la Commune, au-delà de la fiscalité et des économies réalisées, n'a pas emprunté depuis deux ans et a amélioré son épargne.

A la lecture des documents fournis et suite à la Commission Administration Générale d'hier soir, Madame BECKER rappelle comme chaque année, que le débat d'orientation budgétaire est trop tardif et ne permet aucune anticipation. Elle ajoute que de nombreuses communes parviennent à organiser leur DOB en décembre sur la base d'hypothèses prudentes et indique que les documents transmis sont difficilement exploitables par manque de clarté des informations données et ne permettent toujours pas de dégager les grandes tendances.

Elle aurait souhaité qu'on lui donne les 11 ratios principaux obligatoires à transmettre avant le vote du budget (Rappel : article R 23-13 du Code Général de collectivités locales) ou une présentation graphique et visuelle de la gestion financière de la Commune qui auraient permis de débattre ce soir.

Elle ajoute que les documents transmis ne permettent pas de disposer d'une vision des grands enjeux financiers de la Commune, car ne figurent ni le gymnase, ni les terrains des Sœurs et EDF alors qu'en page 4 de la note explicative, il est mentionné que les conseillers municipaux auront des commentaires verbaux sur les projets emblématiques ».

Madame BECKER rappelle en outre qu'elle avait posé des questions suffisamment à l'avance (Conseil Municipal du 28 février 2013) sur ces projets emblématiques portés par la majorité que sont le gymnase, le cœur de ville et le terrain des sœurs, mais qu'elle n'a pas eu, à ce jour, de réponse écrite. Elle ajoute que les membres du Conseil Municipal sont toujours dans l'attente du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2013.

Or, elle estime que si les conseillers municipaux ne disposent pas lors du DOB du même niveau d'information et de compréhension sur ces dossiers, il est inconcevable pour elle de débattre de façon sérieuse et constructive sur le budget 2013 ainsi que sur les enjeux financiers à moyen terme.

Monsieur le Maire répond à Madame BECKER que, comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, concernant les terrains EDF et ceux dit des sœurs, l'apport du foncier par la Commune devrait permettre la livraison, sous forme de dation ou de Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA), des équipements publics qui ne peuvent plus être financés par un contrat départemental et / ou régional.

Il ajoute que la Commune ne disposera de chiffres précis qu'à l'issue du second tour de consultation et considère que l'aménagement des terrains en centre-ville ne devrait rien coûter à la Commune.

De même, concernant le complexe sportif, Monsieur le maire redit que le plan de financement est fortement tributaire de la subvention du conseil régional.

Madame JANCEL indique que le financement détaillé figure au procès-verbal du 28 février 2013.

Madame DUCOUT déclare être « perdue » dans les grandes masses et Madame BECKER estime que la présentation est difficilement exploitable.

Monsieur le Maire s'étonne de ces commentaires et indique qu'il a pris en compte la critique de l'année passée selon laquelle le DOB comportait trop de chiffres, en en diffusant moins cette année.

Monsieur BAVOIL revient sur le sujet du cœur de ville en précisant que le premier chiffrage demandé aux candidats ne constitue qu'un ordre de grandeur à minima. Il indique que le chiffrage sera beaucoup plus précis à l'issue du second tour de consultation et que la typologie du financement du logement social est en cours d'analyse.

Monsieur le Maire ajoute, toujours s'agissant des terrains EDF, qu'un contrat de centre-ville permettant de financer partie des travaux en lien avec le commerce est à l'étude auprès du Conseil Général. Il ajoute que ce dernier a validé techniquement les aménagements de la rue de la République.

Monsieur HERMINE considère que les questions posées sur le cœur de ville sont légitimes pour comprendre dans quel esprit le budget primitif 2013 a été élaboré et quelles sont les orientations prises pour le financement du cœur de ville et du complexe sportif. Il souhaite que la Commune ne se prive pas de financements externes et demande comment sera optimisé le financement des équipements publics.

Monsieur le Maire lui répond que l'objectif de la Commune, au travers de l'opération d'aménagement des terrains EDF, est d'offrir plus de services à la population via de nouveaux équipements et sans que cela coûte à la Commune.

Monsieur BAVOIL ajoute qu'à l'issue du premier tour plusieurs candidats avaient formulé des propositions financières compatibles avec un équilibre de l'opération. Il précise que les critères environnementaux, ainsi qu'en matière de performances énergétiques demandés dans le cadre du second tour de la consultation vont impacter cet équilibre prévisionnel.

Monsieur le Maire précise que l'aménagement des terrains EDF ne se fera pas sous forme de ZAC, pour ne pas avoir de risque économique et qu'il a de plus demandé à l'AMO, d'imposer au lauréat une garantie bancaire de bonne fin,.

Madame DUCOUT demande alors à Monsieur le Maire à quel stade se trouve l'instruction de la demande communale de comité de pôle.

Monsieur le Maire lui répond que ce dossier est en suspens, compte tenu du risque de déphasage avec les projets de la RATP sur Saint Rémy, à savoir le doublement des voies de garage pour les rames RER, ce qui correspond à un investissement de 60 millions d'euros.

**Le Conseil Municipal prend acte du DOB ci-dessus**

## **21. DOB BUDGET ASSAINISSEMENT 2013**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

« Concomitamment aux opérations programmées en investissement par le SIAHVY, directement sur ses budgets eu égard à leur caractère intercommunal :

- Dévoiement du collecteur de la ZNIEFF rue Ditte
- Remise en état du collecteur passant sous les rues Lamartine et des écoles

Et sachant que notre CA 2012 se présente comme suit :

**Section d'exploitation : 142 479,65 € (excédent de clôture de l'exercice)**

**Section d'investissement : - 49 856,45 € (déficit de clôture de l'exercice)**

**Soit un excédent global de clôture de 92 623,20 €**

,sans plus aucun endettement, la section d'exploitation du budget 2013 sera alimentée, comme toujours, essentiellement par le versement des taxes d'assainissement de nos administrés pour environ 185 000 € et amputé :

- de la participation communale au SIAHVY, incluant le remboursement des emprunts hydrauliques : 91 797,28 €
- dernière échéance annuelle de 33 752,20 € de l'opération route de Limours

**Il comprendra en section d'investissement** l'inscription budgétaire nécessaire à la création d'un réseau d'assainissement collectif en contrebas de la rue de Paris, selon plan de financement prévisionnel suivant (en l'état actuel de notre connaissance) :

| INTITULE                        | DEPENSES         | RECETTES         |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Etudes et travaux               | 860 000 €        |                  |
| Agence de l'Eau Seine Normandie |                  | 432 000 €        |
| Conseil Général et Régional     |                  | 144 000 €        |
| Emprunt et/ou autofinancement   |                  | 284 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>860 000 €</b> | <b>860 000 €</b> |

**Il vous sera également proposé une délibération de principe de réalisation d'assainissement collectif pour les avenues d'Hoche et d'Assas**, selon estimation financière synthétique suivante, cette dernière opération étant toutefois conditionnée pour partie, par la charge de travail assumable par le SIAHVY... qui ne travaille pas que pour Saint-Rémy...

| INTITULE                        | DEPENSES         | RECETTES         |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Etudes et travaux               | 845 000 €        |                  |
| Agence de l'Eau Seine Normandie |                  | 423 000 €        |
| Conseil Général et Régional     |                  | 142 000 €        |
| Emprunt et/ou autofinancement   |                  | 280 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>845 000 €</b> | <b>845 000 €</b> |

....

sachant par ailleurs que ces 2 opérations nécessiteraient un emprunt progressivement mobilisé de l'ordre de 500 000€, montant tout à fait supportable, compte tenu de l'excédent de la section d'exploitation de notre CA dégagé habituellement depuis plusieurs années. »

Monsieur le Maire indique que sur les quelques 3 000 habitations, 232 ne sont pas raccordées au réseau collectif. Il ajoute que l'excédent annuel constaté du budget assainissement permet de financer le remboursement d'un emprunt de 500 000 € (mobilisé progressivement) nécessaire pour la réalisation d'un réseau collectif en contrebas de la rue de Paris et d'un autre réseau, collectif lui aussi, avenues Hoche et d'Assas.

#### **Le Conseil Municipal prend acte du DOB ci-dessus**

### **22. SUBVENTION CCAS 2013**

VU le débat d'orientations budgétaires 2013 du CCAS ci-joint,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE de verser une subvention de 78 000 € au budget du CCAS pour l'exercice 2013.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 657362

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire et à entreprendre toute démarche nécessaire

**Vote : UNANIMITE**

**POUR : 23**

**ABSTENTION : 6 (Madame DUCOUT – Monsieur VANHERPEN – Madame SCHWARTZ-GRANGIER – Monsieur GUELF – Monsieur HERMINE – Monsieur MAUCLERE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aide alimentaire distribuée par la Croix Rouge a été rationalisée, ce qui justifie une subvention plus conséquente.

Madame DUCOUT demande, concernant la facturation aux aînés de leur accès au centre de remise en forme, à ce que soient pris en compte leurs revenus. Elle ajoute qu'elle ne comprend pas pourquoi le CCAS participe pour des personnes qui en ont les moyens alors que d'autres moins fortunées pourraient également bénéficier de ce service.

Madame BECKER, plus généralement, considère que les DOB interviennent très tardivement et demande pour quelle raison il n'est pas possible d'organiser en fin d'année civile ?

Monsieur le maire lui répond que cela résulte essentiellement de la transmission tardive (début mars en 2013) des informations fiscales. Il ajoute que cela peut être pénalisant du fait du décalage des investissements et indique que cette difficulté peut être amoindrie par l'autorisation donnée au Maire par le Conseil Municipal de dépenser, avant le vote du budget, le quart de ce qui a été dépensé l'année précédente.

### **23. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (CCHVC) : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2012 par laquelle celui-ci a approuvé le projet de statuts de la CCHVC ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CCHVC du 15 janvier 2013 par laquelle celui-ci a adopté ses statuts;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CCHVC du 26 février 2013 par laquelle celui-ci a approuvé la modification de ses statuts ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a, lors de sa séance du 11 décembre 2012, approuvé le projet de statuts de la CCHVC, laquelle a adopté ses statuts lors du Conseil Communautaire du 15 janvier 2013

Il ajoute que le déploiement du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Conseil Général des Yvelines qui prévoit la réalisation, conjointement avec les communes et intercommunalités, d'un réseau structurant permettant d'amener le très haut débit sur l'ensemble du territoire des Yvelines nécessitait que la CCHVC précise le contenu de la compétence obligatoire « Très Haut Débit » et, ce faisant, modifie ses statuts.

**CONSIDERANT** que les modifications portent sur la nécessité de préciser le contenu de la compétence obligatoire « Très Haut Débit » ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications de ces statuts ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la CCHVC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à entreprendre toute démarche nécessaire.

**Vote : MAJORITE**

**POUR : 27**

**CONTRE : 2 (Monsieur MENIEUX – Monsieur MAUCLERE)**

Monsieur MENIEUX ne conçoit pas que la protection et la mise en valeur de l'environnement soit une compétence optionnelle. Madame JANCEL lui répond que les deux compétences obligatoires sont définies par la loi.

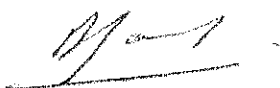
Monsieur BAVOIL indique que les groupes de travail de l'urbanisme et celui de l'environnement ont été fusionnés et que l'essentiel est que les membres de ces deux groupes travaillent ensemble. Il informe également le Conseil Municipal que le règlement intérieur de la CCHVC est en cours de rédaction et ajoute que ce document est nécessaire notamment afin d'éviter les sur ou, au contraire, sous représentations au sein des commissions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

## INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE

**Le Secrétaire de séance,**

**Anne JANCEL**



**Le Maire,**

**Guy SAUTIERE.**

